

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2015-2022



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le développement durable est une notion promue depuis maintenant près de 30 ans à travers le monde. En 2006, le Québec devenait l'un des premiers gouvernements à officialiser son intention d'agir dans un esprit de durabilité en se dotant d'un cadre législatif, mobilisant du même souffle ses ministères et les organismes publics. Devant une société qui considère encore aujourd'hui l'environnement comme étant le seul enjeu définissant le développement durable, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 est venue affirmer sa propre vision du concept selon des dimensions environnementales certes, mais également économiques, sociales et culturelles.

La CCQ se joint aux efforts gouvernementaux par le présent plan d'action développement durable (PADD) 2015-2022. Ce plan se veut transitoire à la future Stratégie gouvernementale de développement durable 2022-2027 qui permettra de guider le prochain PADD 2022-2027 de la CCQ. Ce prochain plan s'arrimera avec la prochaine planification stratégique de 2022-2025 pour proposer un regard novateur et des actions durablement porteuses.

Tout en servant d'outils d'éducation au développement durable, ce plan d'action permet de mieux comprendre l'étendue des différentes responsabilités de la CCQ ainsi que l'impact de ses gestes dans l'économie québécoise. Ce plan témoigne de la poursuite de la volonté réelle de la Commission de poursuivre ses engagements en matière de développement durable.

Je suis convaincue que par la portée de sa mission et sa capacité à mobiliser les parties prenantes, la CCQ sera en mesure de profiter de ce moment de transition pour explorer des avenues porteuses tant au sein de la CCQ que dans l'industrie de la construction pour soutenir et contribuer significativement aux efforts gouvernementaux en matière de développement durable.

Diane Lemieux





DIRECTIONS IMPLIQUÉES AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Section diversité et innovation sociale (membre et coordonnatrice du comité)

Direction de la formation professionnelle

Direction des affaires publiques et communications

Direction des avantages sociaux

Direction des ressources financières

Direction des ressources humaines et transformation

Direction des ressources matérielles

Direction des services juridiques

Direction des stratégies et portefeuille de projets

Direction du budget et de la performance organisationnelle

Direction du soutien à la vérification





LA MISSION DE LA CCQ

La CCQ est l'organisme auquel le gouvernement du Québec a confié la responsabilité de la mise en œuvre de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (Loi R-20), ainsi que des règlements qui s'y rattachent. En tant qu'organisme au service de la main-d'œuvre et des entreprises de l'industrie de la construction et responsable de l'administration de programmes qui leur sont destinés, la CCQ doit :

- administrer les régimes d'avantages sociaux négociés dans le cadre des conventions collectives sectorielles et assurer leur développement ;
- administrer les fonds qui lui sont confiés de façon à favoriser la pérennité des programmes qu'ils soutiennent ;
- satisfaire les besoins de main-d'œuvre et maintenir ses compétences à un niveau élevé ;
- offrir un service de référence de main-d'œuvre.

En tant qu'organisme visant la conformité dans l'industrie de la construction, la CCQ doit :

- assurer le respect des conventions collectives sectorielles des travailleurs de l'industrie de la construction assujettie à la Loi R-20 et à sa réglementation ;
- lutter contre le travail non déclaré, de façon à favoriser une concurrence loyale entre les entrepreneurs de l'industrie ;
- collaborer aux efforts de prévention de lutte contre la corruption et à l'application des lois fiscales dans l'industrie de la construction.

La CCQ doit donc remplir une mission comportant deux volets distincts et reflétant l'évolution de la législation québécoise encadrant l'industrie de la construction.





LA VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie de développement durable 2015-2020 présente la vision retenue par le gouvernement ainsi que les enjeux, les orientations et les objectifs qui guident l'administration publique dans sa démarche de développement durable. Elle vise à ce que les politiques, les programmes et les actions des ministères et organismes s'inscrivent dans une démarche globale qui assurera la cohérence et l'efficacité de l'action gouvernementale en la matière. La stratégie 2015-2020 se fonde sur sept enjeux fondamentaux et établit huit orientations. Elle vise l'atteinte de 27 objectifs autour desquels s'articulera l'activité gouvernementale en matière de développement durable d'ici 2020.

« Au Québec, le développement durable s'entend comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Loi sur le développement durable, 2006.

LE PLAN STRATÉGIQUE 2015-2019 DE LA CCQ


La CCQ a adopté en 2015 son Plan stratégique 2015-2019 qui établit la vision de l'organisation pour les années à venir. Il présente les principaux enjeux identifiés par la CCQ et les priorités et les stratégies qui en découlent.

En plus de respecter les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable, le Plan d'action de développement durable s'inscrit dans la vision du Plan stratégique 2015-2019 et est porté par les valeurs de l'organisation soit : le leadership, l'intégrité, la qualité et le respect. L'innovation est au cœur de ce plan afin de mettre en chantier des projets porteurs autant dans les processus internes de l'organisation qu'au sein de l'industrie de la construction. Ce plan est le fruit d'un travail d'ouverture et d'un désir de défi au sein de la CCQ.





LA CULTURE COMME 4^e PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis l'adoption du dernier plan d'action en développement durable, la CCQ s'est assuré d'intégrer des actions qui tenaient compte de la culture comme pilier d'influence au développement durable. Afin de respecter l'enjeu 6 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, particulièrement l'objectif 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial, le comité de développement durable s'est assuré de consulter l'Agenda 21 de la culture. Le pictogramme suivant  permet de reconnaître les actions qui répondent à un ou des objectifs de l'Agenda 21.

QUE SONT LES ACTIVITÉS INCONTOURNABLES ?

La Stratégie gouvernementale comporte cinq activités dites incontournables. Ces activités sont intégrées dans les plans d'action de tous les ministères et organismes visés par la Loi sur le développement durable. Elles contribuent à l'atteinte de certains objectifs pour lesquels des résultats précis sont requis. Les activités incontournables sont liées à quatre objectifs et au Chantier d'intégration de la culture au développement durable. La mise en œuvre de ces cinq activités incontournables vise donc à favoriser une recherche de cohérence de l'action d'un grand nombre d'intervenants. Elles ont été choisies à cause de l'apport significatif que les ministères et organismes peuvent fournir, de leur caractère structurant et du fait de leur portée sur la société.

¹Source : Extrait, Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020





PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LES ORIENTATIONS RETENUES

En fonction de sa mission, la CCQ a retenu cinq des huit orientations proposées dans la Stratégie gouvernementale dans son Plan d'action de développement durable. Voici les principaux sujets qui sont traités pour chaque orientation.



ORIENTATION 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



Cette orientation permet de poursuivre une grande partie des efforts investis au cours des dernières années en ce qui a trait à la gestion responsable des ressources matérielles, aux approvisionnements responsables, à la communication et à la sensibilisation auprès des employés de la CCQ. Des efforts seront mis en place afin de favoriser l'intégration des principes de développement durable au sein des processus de gestion interne ainsi que d'assurer l'intégration de la culture dans le déploiement de certaines activités.



ORIENTATION 2

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE : VERTE ET RESPONSABLE



Par sa mission et ses responsabilités en regard de l'industrie et la main-d'œuvre de la construction, la CCQ a l'opportunité d'influencer sa chaîne de valeur afin qu'elle intègre de plus en plus les principes de développement durable au sein de ses pratiques d'affaires. L'investissement responsable est un nouveau créneau qui est considéré et qui est de plus en plus intégré par les gestionnaires de fonds.

Enfin, la responsabilité en matière de perfectionnement de la main-d'œuvre permet à la CCQ d'offrir de la formation qui intègre des principes de développement durable. Une première grille d'analyse a déjà été adoptée dans le précédent Plan d'action de développement durable et il est planifié de la mettre à jour selon les standards actuels de l'industrie de la construction.

ORIENTATION 4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES



En appui avec plusieurs parties prenantes de l'industrie et des organismes du milieu, la CCQ met en place plusieurs mécanismes afin d'augmenter la représentation des groupes sous-représentés que sont les femmes et les autochtones. La planification stratégique prévoit aussi d'intervenir davantage auprès des immigrants et des minorités visibles ainsi que des personnes handicapées. Plusieurs gestes ont été faits au cours des dernières années, et la CCQ est consciente que des efforts supplémentaires restent à faire afin de diversifier la main-d'œuvre et la rendre plus inclusive.



ORIENTATION 5

AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION



Une main-d'œuvre en santé, qui travaille dans un milieu sans harcèlement et de façon sécuritaire est une main-d'œuvre efficiente, mobilisée et motivée à accomplir ses tâches pour ainsi contribuer au développement économique du Québec. La CCQ est responsable de promouvoir le programme Construire *en santé*, de prévenir les comportements malsains et d'appuyer la main-d'œuvre dans des périodes difficiles pour elle et son entourage. Il s'agit donc d'une orientation naturelle pour l'organisation.

ORIENTATION 6

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS



Représentant un peu plus de 20% du PIB du Québec, l'industrie de la construction est un joueur économique indéniable. Responsable d'appliquer la Loi R-20, la CCQ assure l'adéquation entre l'offre et la demande d'une main-d'œuvre compétente à travers le Québec. Dans le cadre de son Plan stratégique 2015-2019, la CCQ a exprimé sa volonté d'actualiser les frontières des bassins de main-d'œuvre pour le Nord-du-Québec, une première en 35 ans.



RENFORCER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

OBJECTIF 1.1 : RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La CCQ compte plus de 1000 employés répartis dans neuf régions du Québec. En tenant compte de la portée de sa mission et de sa présence sur le territoire, l'organisation a déterminé des actions visant le renforcement de ses pratiques écoresponsables.

L'organisation répond aux résultats de la stratégie 2015-2020 suivants : la gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles, les incitatifs au transport durable, la réalisation de projets de construction et de rénovation exécutée de manière écoresponsable, les activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables, et les acquisitions écoresponsables.

Actions	Indicateurs	Cibles	Activités incontournables	Échéanciers
Adopter de nouvelles mesures incitatives de transport durable	Nombre de nouvelles mesures mises en place	5 nouvelles mesures	Contribution à l'activité incontournable 1	2016, 2018 et 2020
Obtenir une certification environnementale (BOMA BEST, LEED, ICI ON RECYCLE!, etc.) pour les bureaux régionaux et Évaluer l'adaptation des mesures incitatives de transport durable dans le contexte post-pandémie et bonifier si besoin	Nombre de projets de construction et de rénovation réalisés de manière écoresponsable Nombre de bureaux régionaux obtenant une certification environnementale reconnue	1 certification par bureau régional	Contribution à l'activité incontournable 1	2022



Actions	Indicateurs	Cibles	Activités incontournables	Échéanciers
Bonifier les programmes de collecte des matières organiques au siège social et au bureau régional de Montréal	Implantation de la collecte des matières organiques	Au moins 70 % de taux de diversion d'ici 2018	Contribution à l'activité incontournable 1	2022
Dresser un bilan des programmes de recyclage et de compostage des bureaux régionaux et bonifier les services offerts	Nombre de bureaux régionaux évalués Nombre de bureaux régionaux ayant de nouveaux services de recyclage ou de compostage	8 bureaux régionaux	Contribution à l'activité incontournable 1	2022
Réviser la politique et le processus d'acquisition et intégrer des principes de développement durable	Adoption de la politique	–	Contribution à l'activité incontournable 1	2022
Offrir de la formation aux personnes responsables des achats	Tenue de la formation Nombre d'employés formés	1 formation 100 % des personnes concernées	Contribution à l'activité incontournable 1	2022
Adopter de nouvelles mesures de réduction à la source et de réemploi au sein de l'organisation	Nombre de mesures mises en place	5	Contribution à l'activité incontournable 1	En continu
Réaliser des formations sur les événements écoresponsables incluant les outils promotionnels	Nombre de formations offertes Nombre d'employés sensibilisés	100 % des employés ciblés de la Direction des communications	Contribution à l'activité incontournable 1	2016



OBJECTIF 1.2 : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

Le nouveau plan stratégique de la CCQ vise notamment l'atteinte des plus hautes normes d'intégrité dans la réalisation des mandats qui lui sont confiés. Dans cette optique, l'intégration des principes de développement durable servira à sensibiliser le personnel ainsi que les gestionnaires aux enjeux du développement durable tout en maintenant les objectifs de l'organisation.

Action	Indicateur	Cible	Activité incontournable	Échéancier
Intégrer un outil de prise en compte des principes de développement durable dans les processus de gestion de la CCQ	Nombre de stratégies, de plans et de programmes ayant inclus les principes de développement durable	1 processus d'utilisation de l'outil	Contribution à l'activité incontournable 2	2022

OBJECTIF 1.4 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La communication et la sensibilisation du personnel en matière de développement durable sont un levier essentiel à l'atteinte des cibles du Plan d'action de développement durable. La première Stratégie québécoise de développement durable a permis d'initier ce dialogue. Cette seconde stratégie permettra de lier les principes de développement durable avec les priorités d'actions reliées à la mission de la CCQ.



Action	Indicateur	Cible	Activité incontournable	Échéancier
Renouveler la formation sur le développement durable déployée auprès des nouveaux employés	Nombre de formations offertes Nombre d'employés formés	10 par an	–	En continu



Actions	Indicateurs	Cibles	Activités incontournables	Échéanciers
Former les gestionnaires et les membres du comité de développement durable au développement durable	Nombre de formations offertes Nombre de gestionnaires formés	50 % des gestionnaires	–	2022
Mettre en œuvre un plan de communication en matière de développement durable	Adoption du plan	un plan mis à jour annuellement	–	En continu

OBJECTIF 1.5 : RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

À travers l'art et la culture, la CCQ souhaite présenter un nouveau regard de l'industrie de la construction. Dans tout le processus de construction d'un projet, la main-d'œuvre est en quelque sorte les artisans qui concrétisent les idées des architectes et des ingénieurs. Les tâches exécutées par chaque corps de métier sont uniques, mais elles sont aussi le résultat d'un travail collectif. Il demeure important aussi pour la CCQ de démontrer la diversité culturelle de notre industrie et d'en faire une richesse au Québec.

Actions	Indicateurs	Cibles	Activités incontournables	Échéanciers
Développer un projet liant l'industrie de la construction et la culture	Tenue d'une activité culturelle Nombre de métiers mis en valeur	1 projet 6 métiers	Contribution à l'activité incontournable 3 	2017
Accroître la représentation des groupes sous-représentés dans les communications officielles de la CCQ	Nombre de groupes sous-représentés mis en valeur	L'ensemble des groupes	Contribution à l'activité incontournable 3 	En continu





DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE : VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF 2.1 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET DE MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES

Avec plus de 25 000 entreprises dans l'industrie de la construction au Québec, la CCQ est en mesure de sensibiliser et d'influencer l'intégration de bonnes pratiques d'affaires vertes et responsables auprès des dirigeants d'entreprises. La CCQ travaillera conjointement avec les associations patronales et syndicales afin d'appuyer le développement de ces pratiques innovantes.

Actions	Indicateurs	Cibles	Activités incontournables	Échéancier
Mettre en place de partenariats auprès de groupes dédiés à la promotion du bâtiment durable et qui influencent le développement des pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables	Nombre de partenariats mis en place	2 partenariats	–	2022
Informer et sensibiliser les associations patronales et syndicales à propos de la valeur ajoutée à s'investir dans une démarche de DD	Nombre de rencontres où le dossier portant sur le développement durable a été traité	1 fois par an	Contribution à l'activité incontournable 4	2022



OBJECTIF 2.3 : FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

La CCQ étant fiduciaire de près de 20 milliards de dollars d'actifs, elle peut jouer un rôle actif en matière d'investissement responsable. Une réflexion a débuté à cet effet au cours des dernières années. Il est maintenant opportun de se positionner, et à long terme de figurer parmi les grands joueurs de l'investissement responsable au Québec.

Actions	Indicateurs	Cibles	Activités incontournables	Échéanciers
Évaluer la possibilité de devenir signataire des principes d'investissement responsables de l'ONU (PIR)	Avancement de l'évaluation	Présentation du rapport d'analyse proposant des orientations en ce sens	–	2022
Évaluer la possibilité d'adopter une politique de placement responsable en tenant compte des PIR, pour les fonds sous gestion de la CCQ et les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	Avancement de l'évaluation	Présentation du rapport d'analyse proposant des orientations en ce sens	–	2021



OBJECTIF 2.4 : DÉVELOPPER ET METTRE EN VALEUR DES COMPÉTENCES PERMETTANT DE SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

La CCQ offre un répertoire d'activités de perfectionnement visant le développement des compétences de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction. Des formations tenant compte des principes de développement durable ont déjà été intégrées. Pour y parvenir, la CCQ s'est assurée de mettre en place un processus d'évaluation considérant ces principes. Il demeure important d'assurer la révision de ce processus d'évaluation. Cette révision va permettre de tenir compte de l'évolution des technologies, des meilleures pratiques de l'industrie et des enjeux liés au développement durable.

Action	Indicateur	Cible	Activité incontournable	Échéancier
Mettre à jour les critères de développement durable pour la création de nouvelles activités de perfectionnement dédiées à la main-d'œuvre de l'industrie de la construction	Mise à jour de la grille de critères	Réaliser au moins 2 processus de révision	–	2022



FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

OBJECTIF 4.1 : APPUYER LES ACTIVITÉS VISANT LA RECONNAISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES, PARTICULIÈREMENT DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

La CCQ travaille de concert avec les partenaires de l'industrie, du gouvernement et les partenaires terrain en employabilité pour favoriser l'inclusion de la diversité. La CCQ a mis en place des pôles pour accélérer et innover dans les solutions proposées pour favoriser l'inclusion des personnes immigrées, des femmes, des Premières Nations et des Inuit, ainsi qu'un pôle de travail sur la discrimination, l'intimidation et le harcèlement dans l'industrie. La CCQ travaille de concert avec les partenaires de l'industrie pour réaliser des initiatives qui soutiennent la diversité de la main-d'œuvre, et ce, de manière inclusive et respectueuse des droits de la personne.

Actions	Indicateurs	Cibles	Activités incontournables	Échéanciers
Implanter un plan d'action pour l'inclusion des personnes immigrantes	État d'avancement du Plan d'action	Adoption du Plan d'action	–	2022
Adapter les normes de l'industrie pour les femmes, les personnes immigrantes, les minorités visibles, les Premières Nations et Inuit ainsi que les personnes handicapées	Nombre de normes adaptées	Au moins 1 norme par groupe	–	2022



Actions	Indicateurs	Cibles	Activités incontournables	Échéanciers
Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction	Nombre de mesures mises en place	100 % des mesures prévues	–	2022
Adopter et mettre en œuvre le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Adoption du Plan d'action Nombre de mesures mises en place	100 % des mesures ciblées	–	Annuellement

OBJECTIF 4.2 : APPUYER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE QUI CONTRIBUENT À L'INCLUSION SOCIALE ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Afin d'atteindre ses objectifs en matière d'inclusion et de promotion d'une main-d'œuvre diversifiée, la CCQ établit des partenariats avec divers organismes qui contribuent à l'intégration des groupes sous-représentés dans l'industrie de la construction. Elle souhaite mettre en valeur cette collaboration.

Action	Indicateur	Cible	Activité incontournable	Échéancier
Promouvoir nos collaborations avec des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale	Nombre d'organismes promus	Au moins deux par an	–	2022



AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

OBJECTIF 5.2 : AGIR POUR QUE LES MILIEUX DE VIE SOIENT PLUS SAINS ET SÉCURITAIRES

La CCQ joue un rôle central afin d'assurer un climat sain sur les chantiers de construction. Au cours des prochaines années, la CCQ s'engage à tout mettre en œuvre pour mieux comprendre les enjeux entourant le climat de travail dans l'industrie de la construction, notamment la mécanique de l'intimidation et de la discrimination sur les chantiers, et de faciliter le processus de dénonciation.

Actions	Indicateurs	Cibles	Activités incontournables	Échéanciers
Revoir la stratégie de promotion du programme Construire <i>en santé</i> afin d'augmenter l'utilisation de la ligne Construire <i>en santé</i> (programme d'aide aux employés de l'industrie de la construction)	État d'avancement de la stratégie	Mise en œuvre de la stratégie de promotion	–	2016
Réaliser un sondage afin de mieux comprendre le phénomène d'intimidation sur les chantiers	État d'avancement de la réalisation du sondage	Tenue du sondage	–	2021
Offrir la formation traitant de mixité et de respect des droits de la personne	Formation intégrée à l'offre des activités de perfectionnement	Formations offertes annuellement	–	En continu
Offrir un service dédié et confidentiel d'accompagnement pour référer les personnes victimes et personnes témoins de discrimination, intimidation et harcèlement	Implantation et promotion du service	Service en continu	–	En continu






ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

OBJECTIF 6.2 : RENFORCER LES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS DANS LE BUT DE SOUTENIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES

Sur l'ensemble du territoire québécois, la CCQ gère l'intégration de de la main-d'œuvre en tenant compte des besoins de l'industrie. Dans le contexte du Plan Nord, la CCQ est engagée à revoir ses régions pour le Nord-du-Québec afin de soutenir le dynamisme économique et social des collectivités nordiques.

Actions	Indicateurs	Cibles	Activités incontournables	Échéanciers
Favoriser l'embauche régionale dans la construction en révisant les régions dans l'industrie de la construction pour la région Nord-du-Québec.	Régions créées	Création de la région du Nunavik	Contribution aux activités incontournables 3 et 5 	2017
Réviser nos devis transmis à nos mandataires (centres de formation professionnelle) lors de la tenue des salons de l'éducation en incluant une clause « développement durable ».	Nombre de devis révisés	Au moins 1 par an	Contribution à l'activité incontournable 5	2022

ANNEXE 1 MOTIFS DE NON-CONSIDÉRATION D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

Orientations	Objectifs	Retraits
1. Renforcer la gouvernance en DD dans l'administration publique	1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales	B
	1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	A
2. Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable	2.2 Appuyer le développement des filières vertes et de biens et de services écoresponsable produits au Québec	A
	2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables	A
3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	3.1 Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée	A
	3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société	A
4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	A
5. Améliorer par la prévention la santé de la population	5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	B
6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	A
	6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	A
	6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	A

ANNEXE 1 MOTIFS DE NON-CONSIDÉRATION D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

Orientations	Objectifs	Retraits
7. Soutenir la mobilité durable	7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	A
	7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)	A
8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre	8.1 Améliorer l'efficacité énergétique	B
	8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	B
	8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)	B

EXPLICATION DES RETRAITS

- A. Cet objectif gouvernemental concerne moins les compétences (responsabilités) ou le champ d'intervention de la CCQ.
- B. La CCQ y fait déjà référence par un autre engagement.
- C. Les priorités d'intervention de la CCQ pour ce Plan d'action de développement durable justifient de restreindre ses interventions et de cibler d'autres objectifs gouvernementaux.